

COMMISSION ELECTORALE

Composition pour 2017 et 2018¹

<u>Président de la Commission :</u>	Auréli Vandeburie	Suppléants :	1 ^{er} : Anne-Emmanuelle Bourgaux
			2 ^e : Jean-François Neuray
<u>Corps académique :</u>	Jean-Benoît Pilet	Suppléants :	1 ^{er} : Luca Tomini
			2 ^e : Camille Bedock
	Marjorie Gassner		1 ^{er} : Xavier De Deken
			2 ^e :
<u>Corps scientifique :</u>	Benjamin Wacquier	Suppléants :	1 ^{er} : Valérie Voorsluis
			2 ^e : Thibault Gaudin
<u>Représentants du PATGS - ULB :</u>	Elizabeth Olivares	Suppléants	1 ^{er} : Philippe Santini
			2 ^e : Isabelle Toussaint
<u>Représentants du PATGS - Erasme :</u>	Nathalie Lorent	Suppléants :	1 ^{er} : Salomé Gurlain
			2 ^e : Lionel Soupart
<u>Représentants des étudiants :</u>		Suppléants :	1 ^{er} :
			2 ^e :
<u>Représentants supplémentaires des étudiants :</u>			

Commission consultative :

Deux juristes sont adjoints à la Commission électorale pour en constituer la Commission consultative en matière électorale.

- Jérôme Sohier
- Anne-Emmanuelle Bourgaux

Article 51 du Règlement électoral :

Les membres effectifs et les membres suppléants de la Commission électorale ne peuvent être membres, effectifs ou suppléants, de l'Assemblée plénière de l'Université, d'une Commission du personnel ou de la Commission administrative, candidats à une fonction électorale au sein de cette Assemblée ou d'une de ces Commissions. Ils ne peuvent pas plus être membres effectifs ou suppléants des bureaux électoraux ou de dépouillement.

¹ Conseil d'administration du 16 octobre 2017.